



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E165464

VALABLE JUSQU'AU 16/03/2024

ÉDITÉ LE 14/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/2017

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 07/01/2020
10 000

Raison sociale : BRILLANT ISOL

21 RUE DES METIERS
39700 ROCHEFORT SUR NENON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LONS-LE-SAUNIER 824780233

Siret : 824 780 233 00048

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4320400-001

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 139090305M001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 139090305M001

Téléphone : 06 17 05 58 92

Portable : 06 74 28 54 42

Fax :

Site Internet : www.brillantisol.fr

E-mail : brillantisol@outlook.fr

Responsabilité légale :
HAXHIMUSTAFA LABINOT GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	25/02/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	25/02/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	09/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.